



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Nouveaux parcours de soins pour les enfants autistes

Question écrite n° 15526

Texte de la question

Mme Cécile Rilhac attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur les nouvelles méthodes de traitement de l'autisme pour les jeunes enfants et leur nécessaire prise en charge au titre de l'assurance maladie. Un rapport parlementaire sur l'autisme, présenté en juin 2018 devant le Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques (CEC) de l'Assemblée nationale, a demandé que les recommandations de la Haute autorité de santé (HAS) en matière de prise en charge de l'autisme soient effectivement appliquées pour que les personnes souffrant de troubles autistiques puissent être bien et mieux soignées. En effet, depuis plusieurs années, la Haute autorité de santé recommande des méthodes éducatives et comportementales dans la prise en charge des enfants autistes. Malgré cette recommandation, les nouvelles méthodes éducatives et comportementales, de type ABA et TEACCH notamment, ne sont toujours pas prises en charge au titre de l'assurance maladie. Et pourtant, le site gouvernemental consacré à l'autisme indique qu'ABA, la plus connue des méthodes comportementales - qui met en œuvre des techniques basées sur la théorie de l'apprentissage - a pour objectif d'augmenter la communication, les apprentissages et les comportements sociaux adaptés et de diminuer voire faire disparaître les comportements inappropriés. Compte tenu de l'attente de nombreuses familles d'enfants autistes et des recommandations de la Haute autorité de santé, elle lui demande si elle entend intervenir, dans le cadre de la stratégie nationale annoncée par le Gouvernement en avril 2018, pour rattraper le retard de la France en matière de prise en charge de l'autisme, afin que les nouvelles méthodes éducatives et comportementales désormais utilisées soient intégrées au parcours de soins des jeunes enfants autistes et prises en charge en intégralité par les caisses d'assurance maladie.

Données clés

Auteur : [Mme Cécile Rilhac](#)

Circonscription : Val-d'Oise (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15526

Rubrique : Personnes handicapées

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 décembre 2018](#), page 11994

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)